



Projet d'emplois ultra-précaires au Centre des Monuments Nationaux Le Gouvernement défavorable !

L'amendement (N°CF261 au texte N°3217) au Projet de loi de finances rectificative adopté en commission le 25 novembre 2015 doit être voté aujourd'hui en séance publique. Rappelons que cet amendement prévoit d'autoriser le CMN à recruter, à titre expérimental, des agents en CDD (deux ans maximum). Voir notre communiqué du 30 novembre : <http://www.cgt-culture.fr/spip.php?article2310>

Le positionnement du Gouvernement ce matin

La CGT-Culture a immédiatement interpellé la Ministre sur cette question. Nous avons été reçus ce matin même alors que les débats ont débuté à l'Assemblée Nationale en séance publique. Le Directeur-Adjoint de Cabinet nous a très officiellement informé que **le Gouvernement est défavorable à cet amendement.**

Le Président de la commission Culture à l'Assemblée saisi

La CGT a également saisi le Président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale. Nous avons demandé à avoir des éclaircissements sur cette mesure nouvelle puisqu'il est lui-même co-auteur de l'amendement. À ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse de sa part.

**Pour la levée de la dérogation et pour des emplois
statutaires, au CMN comme ailleurs au Ministère**

Mobilisons-nous !

Paris, le 1^{er} décembre